

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
CANTON DE ROMBAS  
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2022**

Conseillers élus : 15  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Pouvoirs : 1  
Absents excusés : 1

Date de convocation : 21 novembre 2022

**Étaient présents** : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; Mme Charlotte BECKER ; M. Raymond BECKER ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; M. Damien FANCELLO ; Mme Pauline GUILBERT ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER ; M. Dominique WEYANT.

**Étaient absents excusés** : Mme Catherine LECUYER a donné procuration à Mme Nathalie ROUSSEAU.

**Secrétaire de séance** : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 26 septembre 2022.

Avant de commencer la séance, Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter un point : Subvention Amicale des Sapeurs-Pompiers. Accord à l'unanimité.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

---

**DELIB : 7.5-048/2022 : RECONDUCTION ATTRIBUTION AIDE ACHAT VÉLO**

Afin d'encourager l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens en augmentant le confort du trajet et ainsi réduire le nombre et le kilométrage de déplacements effectués en voiture, par délibération du 1<sup>er</sup> mars 2021, le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE), de vélos cargos, de vélos pliants et de vélos traditionnels.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 7.5-014/2021 du 1<sup>er</sup> mars 2021 ;

La Commune de Norroy-Le-Veneur souhaite poursuivre cet engagement et reconduire son dispositif d'incitation financière à l'acquisition d'achat d'un vélo.

La Commune de Norroy-Le-Veneur a décidé d'abonder :

- Aide à l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion à assistance électrique, d'un vélo cargo neuf ou d'occasion ou d'un vélo pliant neuf ou d'occasion : subvention de 300 euros par la Commune de Norroy-Le-Veneur sans conditions de ressources.
- Aide à l'achat d'un vélo classique neuf ou d'occasion : subvention de 150 euros par la Commune de Norroy-Le-Veneur sans conditions de ressources.

Dans la limite d'un achat par bénéficiaire pour une durée de 5 ans.

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur le site de la Communauté de Communes de Maizières-Lès-Metz et doit être déposé à la Mairie de Norroy-Le-Veneur.

Accusé de réception en préfecture  
057-215705112-20221128-2022DEL048-DE  
Reçu le 01/12/2022



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
CANTON DE ROMBAS  
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la reconduction d'attribution d'aide à l'achat d'un vélo

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**VOTES :**

**14 POUR**

**1 CONTRE**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 30 novembre 2022  
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU

